

Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-14-29-21-74.
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
<http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 31 octobre 2016

- **PS** : « *Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT* ».
« *En attente d'expulsion* »

Madame, Monique OLLIVIER
Procureure Générale
Prés la cour d'appel
Place du Salin
31000 Toulouse.

Lettre recommandée avec AR : N° 1A 131 53 8874 5

FAX : 05-61-52-14-98

Mail : sec.pg.ca-toulouse@justice.fr

Objet : Saisine du Parquet Général près la cour d'appel de Toulouse

- **Pour demande de production arrêt de la chambre criminelle.**

Madame la Procureure.

En date du 11 mars 2010 par acte d'huissier de justice de la SCP FERRAN 18 rue Tripière à Toulouse, j'ai fait porter à la connaissance du Procureur Général d'une requête en suspicion légitime déposée et enregistrée au parquet général à la chambre criminelle à la cour de cassation en date du 9 mars 2010.

Soit signification faite à Madame GATE substitut général à la cour d'appel de Toulouse.

- Ci-joint acte de dépôt à la chambre criminelle en date du 9 mars 2010.

- Ci-joint acte de la SCP FERRAN du 11 mars 2010.

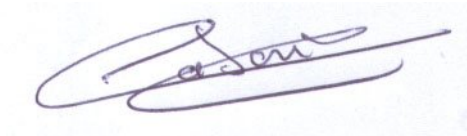
Sauf erreur ou omission de ma part, je n'ai jamais eu connaissance du mémoire du parquet général qui devait être déposé dans les 10 jours de la signification.

Sauf erreur ou omission de ma part, je n'ai jamais eu connaissance de l'arrêt qui a été rendu par la chambre criminelle sur la suite de la requête.

Je vous prie de bien vouloir accepter de me porter à ma connaissance conformément à l'article 666 du code de procédure pénale l'arrêt qui a été rendu.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Procureure Générale, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur LABORIE André.



Pièces :

- Ci-joint acte de dépôt à la chambre criminelle en date du 9 mars 2010.
- Ci-joint acte de la SCP FERRAN du 11 mars 2010.
- L'entière requête du 9 mars 2010



SIGNIFICATION de REQUETE pour SUSPICION LEGITIME
(Art. 662 Code de Procédure Pénale)

L'an DEUX MIL **DIX** et le *Onze Mars*

A la requête de Monsieur **LABORIE** André, 2 rue de la Forge, 31 SAINT ORENS (transfert du courrier poste restante), de nationalité française, né le 20.5.1956 à TOULOUSE

Elisant domicile en Notre Etude

Nous **S.C.P. FERRAN** Michel et Marie-Line, **Huissiers de Justice**, 18 rue **Tripière** (*angle 1 rue Saint Rome*), 31000 **TOULOUSE**

Avons **SIGNIFIE** et laissé copie à :

Monsieur le **Procureur Général**, Cour d'Appel, **Place du Salin**, 31 **TOULOUSE**

Où étant et parlant à : *Mme GATE Clouse Substitut général*

de la **REQUETE** pour **SUSPICION LEGITIME** du 4.3.2010 (*88 pages*)

déposée le 9.3.2010 à la **COUR DE CASSATION**

« Les parties ont un délai de 10 jours à compter de la signification de la requête pour déposer un mémoire au Greffe de la Cour de Cassation. »



Coût	
Art.6	52.80
SCT	6.52
Art.16	15.00
TVA	14.57
Taxe	9.15
Poste	0.90
	<u>99.94</u>

SOUS TOUTES RESERVES

DONT ACTE duquel Nous avons laissé copie comme dessus



REQUÊTE POUR SUSPICION LEGITIME
De Toute la juridiction judiciaire Toulousaine.
T.I / T.G.I / C.A

DATE : le 4 mars 2010



Présentée à Monsieur le Procureur Général de la Chambre Criminelle à la Cour de Cassation, sur le fondement de l'article 662 du code de procédure pénale et de sa circulaire C-662 avec joint à la requête la demande de l'effet suspensif :

FAITS NOUVEAUX SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE 667 du CPP.

DEMANDE DE DEPAYSEMENT SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE 665 du CPP

Requête présentée à la demande de :

Monsieur LABORIE André N° 2 rue de la Forge 31650 Saint Orens, (*transfert du courrier poste restante*).

- Domicile élu de la SCP d'huissiers FERRAN 18 rue Tripière. 31000 Toulouse.

PS :

« *Actuellement le courrier est transféré poste restante suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008* » domicile actuellement occupé par un tiers (Monsieur TEULE Laurent et autres sans droit ni titre régulier) dont le parquet est saisi pour faire cesser ce trouble à l'ordre public).

DEMANDES

Dépaysement pour suspicion légitime de toute la juridiction toulousaine et pour toutes procédures pénales faites à mon encontre ou initiées par Monsieur LABORIE Moi-même en défense et en tant que partie civile principale par voie d'action.

Dépaysement pour une bonne administration de la justice car au vu des éléments ci-dessous la partialité de la juridiction toulousaine ne peut qu'être établie.

AU VU DE :

Partialité établie ou doute certain de l'impartialité de ses magistrats au vu des éléments ci-dessous faisant obstacles permanents aux droits de défense de Monsieur et Madame LABORIE par devant cette dite juridiction.

Seront analysé les différents points pour faire obstacles aux droits de Monsieur LABORIE André: